
Bureau de Direction

Compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2020

Présents : N. Tocquer, A. Leprince, V. Ricouard, F. Kerbiquet, P.Y. Jouan
C. Archieri, G. Casale, J. Trohel, C. Kerbrat-Ruellan, F. Bodin

1. Informations générales

⇒ Gouvernance de l'INSPE

N. TOCQUER présente la gouvernance de l'INSPE et la répartition des missions académiques. Les directions adjointes, ainsi que les missions académiques sont réparties comme suit :

- Agnès LEPRINCE, mission recherche
- Florence KERBIQUET, responsable du pôle Ouest (Brest et Quimper), mission formation initiale
- Vincent RICOUARD, responsable du pôle Est (Saint Briec et Rennes), mission formation continue
- Pierre-Yves JOUAN, responsable du pôle Sud (Vannes et Lorient), mission numérique

Frédérique STAIN assure la Responsabilité Administrative et Financière

⇒ Effectifs provisoires étudiants

	M1	M2	total
1 ^{er} degré	466	562	1027
2 nd degré	654	624	1278
Encadrement éducatif	26	47	73
PIF	19	45	64
	1165	1277	2442

L'effectif est en baisse de 150 étudiants par rapport à 2019, à la même date.

⇒ Rentrée 2020

Cette rentrée 2020 s'est effectuée d'une manière très particulière compte tenu du contexte sanitaire. L'accueil des stagiaires des 26 et 27 août s'est malgré tout bien passé. Le dispositif mis en place, à savoir l'accueil sur les sites de formation et la visioconférence avec le Recteur de l'académie, pourrait être reconduit l'an prochain.

Sur le plan sanitaire, quelques cas de Covid ont été signalés et remontés aux universités d'inscription, qui doivent prendre contact avec l'ARS. Cependant, aucune enquête n'a pu être menée par l'ARS à ce jour.

⇒ Dispositif 1/3 temps alternants

Ce dispositif prévu par la réforme de la formation initiale, pour septembre 2021, est mis en place depuis la rentrée 2020, en Bretagne, à titre expérimental.

Après un sondage par les services de l'INSPE, une liste des étudiants intéressés a été transmise aux services du rectorat et aux DSDEN, en charge du recrutement. Les sélections ont été opérées sur la base du classement au concours.

33 étudiants M2 ont été recrutés (11 en Ille et Vilaine, 7 dans les Côtes d'Armor, 15 dans le Finistère). L'accompagnement proposé est identique à celui des fonctionnaires stagiaires l'an prochain.

F. BODIN s'interroge sur la mise en place du dispositif l'an prochain, au regard des quelques points soulevés depuis la rentrée : les étudiants sont à la fois contractuels et en formation, soumis à une période d'essai. Les contrats pourraient être revus l'an prochain.

⇒ 60 h HTD prévues en plus de la maquette en 2020-2021

Cette modalité est destinée à la mise en place d'une préparation concours pour les M2 non lauréats, en compensation avec la suppression des M1bis. Les VP CFVU ont validé la répartition des heures. En cas de désaccord, une répartition 50% UFR / 50% INSPÉ sera appliquée. A ce jour, aucun désaccord n'a été signalé.

2. Préparation du conseil de l'institut

A la demande des élus, des délibérations formelles et numérotées seront introduites lors du prochain conseil.

Les délibérations suivantes seront proposées au vote :

- ⇒ Maquette du master MEEF HG2DS
Nouvelle répartition des heures CAPPEI / hors-CAPPEI, Toilettage d'intitulés d'UE en M2
- ⇒ Modalités de contrôle des connaissances
Ce vote aurait dû intervenir avant l'été, ce sera un vote de régularisation.
- ⇒ Dispenses MEEF 2020-2021
Ce vote aurait dû intervenir en juin, il n'y a pas de changement repéré par rapport à l'an dernier.
- ⇒ Politique des emplois 2021
Par rapport aux autres années, la politique des emplois de l'UBO est décalée à l'automne. Le contexte financier de l'UBO reste difficile et prévoir un retour à l'équilibre par un effort des composantes, équivalent à 1 500 heures ou 60 000 €. Pour l'INSPÉ, cet objectif sera atteint par le gel de 3 postes (un 1^{er} degré et deux 2nd degré), soit environ 90 000 € (salaire chargé).
- IATSS
Les IATSS, répartis sur 5 sites et 7 services centraux, représentent une centaine de supports. Actuellement 5 supports ne sont compensés. En 2021, 2 postes supplémentaires seront vacants pour départ à la retraite, soit 7 postes au total.
L'objectif est de recruter des contractuels, pour partie, et des titulaires dans une logique de résorption de la précarité. Certains contractuels actuellement mériteraient d'être titularisés.

1	Ingénieur d'étude (cat. A)	Rennes	Maintenance et développement applicatif	Recrutement titulaire par voie de mutation
2	Technicien BAP J (cat. B)	Saint-Brieuc	Responsable administratif de site	Recrutement titulaire par voie de concours interne
3	Ingénieur d'étude BAP J (cat. A)	Rennes	Responsable du service de scolarité central	Recrutement titulaire par voie de concours externe
4	Adjaenes (cat. C)	Saint-Brieuc	Ressources humaines enseignantes	Recrutement titulaire par voie de mutation ou reçu concours

5	SAENES (cat. B)	Rennes	Scolarité de site	Recrutement titulaire par voie de mutation ou reçu concours
---	--------------------	--------	-------------------	---

→ Enseignants :

A la rentrée 2020, 10 postes d'enseignants seront vacants dont 4 PU et 2 MCF.

A la rentrée 2021, 3 postes d'enseignants seront vacants : 1 PRAG, 1 PRCE, 1 PREC, soit au total 13 postes d'enseignants vacants.

Si le recrutement d'enseignants à titre provisoire, le cas échéant à plein temps, peut venir compenser les départs de professeurs des écoles ou de professeurs de lycées et collèges, il n'en va pas de même des enseignants-chercheurs, dont l'effectif a diminué d'année en année, sans autre compensation possible que le recrutement d'ATER.

Enfin, certains sites de l'INSPÉ (Quimper, Vannes) ne bénéficient de la présence que d'un seul enseignant-chercheur, ce qui nuit à la fois à la dynamique de recherche et à l'encadrement scientifique des étudiants.

Le taux d'encadrement est faible : seuls 2 PU sont réellement en poste (1 troisième poste est mis à disposition de Rennes 1) pour 21 doctorants.

Il est donc nécessaire de consolider le potentiel scientifique de l'INSPÉ afin de porter les ambitions exprimées en particulier dans le cadre du projet IRCEB. La forte dynamique de recherche en éducation ne pourra passer que par le recrutement d'Enseignants-chercheurs, notamment Professeurs d'université.

1	PU	Rennes	Didactique générale	Concours
2	PU	Brest	Sociologie	Concours
3	MCF	Rennes	Didactique du français	Concours
4	MCF	Rennes / Quimper	Arts	Concours
5	MCF	Vannes ? Rennes ?	Didactique des langues	Concours

Les positionnements géographiques pourront être revus en fonction des besoins.

F. BODIN insiste sur le manque d'enseignants dans le champ de la didactique de la langue.

N. TOCQUER signale qu'au conseil de l'INSPE, les profils de poste ne seront pas forcément complètement dévoilés et définis.

NB - la hiérarchisation des postes a été revue comme suit depuis le bureau de direction du 29 septembre :

1. PU en didactique générale - Rennes
2. MCF en didactique du français - Rennes
3. PU en didactique générale
4. MCF en didactique des pratiques artistiques
5. MCF en didactique des langues

3. La conduite de la réforme de la formation initiale

N. TOCQUER rappelle que le dépôt officiel des maquettes est prévu en novembre 2020. La demande de report formulée auprès des directions générales, par le réseau des INSPÉ est restée, à ce jour, sans réponse. Le calendrier envisagé par les INSPÉ prévoit un dépôt des maquettes en février-mars 2021.

⇒ **Rappel de la réglementation :**

L'arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national prévoit :

- Concours : bascule en fin de M2
- Stages :
 - 6 semaines en M1
 - Formation possible en alternance donnant lieu à un contrat 20 ECTS (1/3 temps sur 12 mois), avec une alternance possible hors ou en milieu scolaire. Si le stage se déroule hors du milieu scolaire, il devra couvrir une durée de 18 semaines (y compris les 6 semaines sur l'année de M1)
 - Alternance hors milieu scolaire possible
 - Tutorat mixte ; évaluation du stage sur la base d'une production écrite et/ou orale + avis des tuteurs.
- Production d'un mémoire de recherche (minimum 20 ECTS)
- Continuum licence - stage - 3ème année post-titularisation
- La formation doit être assurée, pour au moins 1/3 du potentiel horaire, par des professionnels en poste dans les écoles et établissements, en privilégiant PFA et PEMF.
- Niveau B2 en langue étrangère avec, éventuellement, certification.
- Outils numériques, avec certification.

Circulaire sur le dispositif 1/3 temps alternants

Le texte est actuellement en préparation. Les informations ci-dessous sont issues d'une dépêche AEF.

- Rémunération brute : 865 € (+ indemnités)
- Rémunération tuteur : 600 €
- Organisation de l'alternance : filée ou massée, sur M2 ou sur M1-M2
- Tutorat mixte INSPÉ-terrain
- Temps de service en PE : 9h00 hebdo, dont 8h00 d'enseignement
- Temps de service en 2nd Degré : 6h00 (sauf EPS : 6h00 + 3h00 par trimestre pour assos ; et documentation : 12h00 hebdomadaire)

J. TROHEL s'interroge sur la répartition des 12 semaines sur un contrat de travail de 12 mois.

N. TOCQUER signale qu'un aménagement sera nécessaire notamment en période de concours. Les conditions d'apprentissage sont un peu plus favorables avec ce nouveau dispositif (1/3 temps au lieu de mi-temps).

Pour F. BODIN, une vigilance est à prévoir sur le 1er degré. En effet, certains M2 contractuels à 1/3 temps sont actuellement positionnés dans des classes où des titulaires sont réticents à l'arrivée d'un néophyte en responsabilités.

N. TOCQUER transmet aux membres du bureau les inquiétudes du réseau des INSPÉ, notamment sur le niveau de rémunération (la rémunération des AED au niveau M1 est supérieure).

Arrêtés concours

N. TOCQUER relève l'absence actuelle de textes sur le concours. La DGRH prévoit une parution des textes en octobre.

Les épreuves du concours EPS devraient comporter 5 épreuves, 2 écrits et 3 oraux.

⇒ **Réécriture des maquettes de master MEEF**

En l'état actuel de la parution des textes, le travail de réécriture des maquettes est difficile. D'autres contraintes s'ajoutent : des réticences vis-à-vis de la réforme, l'organisation complexe de l'INSPÉ de Bretagne (4 universités). Il est donc nécessaire définir précisément les espaces de discussion et les modalités de contribution des formateurs.

Malgré cela, la réforme peut s'avérer une opportunité d'améliorer l'offre de formation et de poursuivre la logique engagée, notamment autour de l'approche par compétences. Les modalités actuelles de la formation répondent d'ores et déjà à certains attendus de la réforme (approche par compétences, présence des praticiens de terrain, expérimentation alternance 1/3 temps dès cette année).

N. TOCQUER propose un calendrier et une démarche de travail :

Phase 1 : Construction maquette commune 1^{er} et 2nd degré (vote par le conseil d'institut en novembre 2020)

- Base de discussion :
 - Référentiel « former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXI^{ème} siècle »
 - Arrêté Master du 24 juillet 2020
 - Projet de circulaire sur l'alternance
 - Document de synthèse des travaux menés en 2019-2020

- Questions à débattre :
 - Faut-il prévoir une UE Recherche distincte ?
 - Comment positionner les périodes de stage, à la fois en M1 et en M2 ?
 - Quelle place prévoir pour les enseignements du tronc commun ?
 - Quelles innovations propres à l'INSPÉ de Bretagne faut-il mettre en avant (l'école inclusive, la recherche collaborative, le numérique éducatif, l'éducation à la citoyenneté...) ?
 - Quelle volumétrie horaire, UE par UE ?

- Espaces de discussion :
 - Au niveau des pôles et des sites
 - Au niveau des départements de formation
 - Au niveau des commissions académiques : commission TC, commission alternance et commission recherche, responsables académiques de parcours (Second degré)
 - Au niveau des séminaires académiques des 18 et 19 novembre

- Espaces de décision
 - Comité de pilotage réforme
 - Directoire INSPÉ
 - Conseil d'institut du 27 novembre

C. KERBRAT-RUELLAN souligne qu'aucune discussion n'a lieu actuellement dans le 2nd degré. Il est difficile de demander aux formateurs de se mobiliser sans la complète parution des textes. Il est probable qu'aucune réflexion sur la maquette générique ne sera menée avant de disposer de tous les textes. D'autre part, concernant la recherche, l'expérience a montré que vouloir cantonner la recherche soit à la didactique, soit au disciplinaire, n'est pas opérant. Il serait préférable de ne pas opposer didactique / disciplinaire.

F. BODIN précise que le master a pour objectif de former avant tout à un métier plutôt qu'à un concours. Cependant, le recrutement passe par le concours. Les maquettes doivent donc être calquées sur le

concours, en espérant que certaines épreuves du concours soient basées sur des épreuves professionnelles.

J. TROHEL indique également que les collègues auront du mal à mener une réflexion sans la parution des textes relatifs aux concours.

Une rencontre avec les UFR est à prévoir, sur tous les sites universitaires, afin d'aborder le travail à mener, au-delà de l'esprit de la réforme. Il est également indispensable que les collègues des universités soient présents dans les commissions. Une invitation pour relancer les commissions (composition des commissions à élargir, calendrier des réunions) sera faite dans les prochains jours, le but étant de rechercher la mixité et la représentation de tous les sites au sein de toutes les commissions.

Phase 2 : élaboration des contenus de formation (vote au CI le 12 mars 2021)

- Base de discussion :

- maquette générique votée en conseil d'institut en novembre 2020
- textes de cadrage des concours et circulaire alternants

- Questions à débattre :

- Quels contenus de formation (EC), UE par UE ?
- Quelles modalités de contrôle de connaissance, EC par EC ?
- Quelles répartitions horaires, EC par EC ?

- Espaces de discussion :

- Pour le 1^{er} degré : pôles et sites ; départements de formation ; groupe des coordonnateurs PE ; séminaire académique
- Pour le 2nd degré : pôles et sites ; départements de formation ; responsables académiques de parcours ; conseils de perfectionnement ; séminaire académique

J. TROHEL est étonné que le travail de la 2^{ème} étape soit prévu sur les pôles et sites, et non par discipline. Pour rappel, l'ancienne maquette avait été construite suivant ce schéma.

Pour F. BODIN, le travail pour le 1^{er} degré doit être mené à l'échelle académique, puisque les universités n'interviennent pas.

- Espaces de décision :

- Comité de pilotage réforme
- Conseil d'institut du 12 mars 2021
- Directoire Inspé
- CFVU des universités

4. Questions diverses

Les demandes d'équivalence sont à faire pour fin octobre. Cependant, les soutenances ont lieu jusqu'en novembre.

- Les dispenses M1 sont accordées au niveau des UFR. L'INSPE n'étudie que les demandes de dispense que pour les M2.